

Demande

Veillez remplir les formulaires officiels pour déposer une requête de financement jusqu'au 31 janvier de l'année de réalisation prévue. Les projets doivent être réalisés dans le courant de l'année, au plus tard jusqu'au 31 décembre. Vous pouvez obtenir les formulaires directement de l'Ambassade sur demande par e-mail.

Evaluation des projets proposés

Tous les dossiers de demande seront dûment examinés par rapport à d'autres projets qui nous ont été proposés. Seuls les projets montrant une contribution considérable de la population bénéficiaire et visant clairement à une amélioration des conditions de vie des couches sociales les plus défavorisées seront pris en considération. Une « contribution considérable » des bénéficiaires peut consister à des travaux, voir des apports financiers ou matériels.



Mentions légales

Education environnementale en milieu scolaire, Antsiranana

1 Editeur de la publication
Ambassade de la République fédérale d'Allemagne
Service de la coopération au développement
Làlana Pastora Rabeony Hans
Amdodirotra
B.P. 516
101 Antananarivo / Madagascar

2 Fournisseur | Contact

Responsable des micro-projets

101, Làlana Pastora Rabeony Hans
Amdodirotra
B.P. 516
Antananarivo / Madagascar
info@antananarivo.diplo.de
www.antananarivo.diplo.de
Tél. : +261 20 22 238 02/03
Fax: +261 20 22 266 27

3 Date de publication
Décembre 2021

4 Crédits photographiques
Association PAPADOU, Antsiranana
Ambassade d'Allemagne, Amdodirotra Antananarivo
Centre de Santé Mandrosoa, Ambohidehilahy, Ambohidratrimo
soutenu par
Soroptimist International Club Antananarivo Mandrosoa

5 Cette brochure entre dans le cadre des relations publiques de l'Ambassade d'Allemagne.

Elle est gratuite et n'est pas destinée à être vendue.



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Antananarivo

Programme « micro-projets »

Objectifs, conditions, procédure



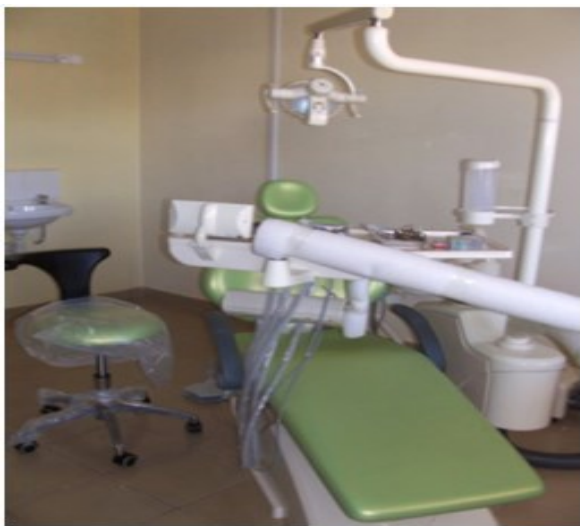
Objectifs

Le programme « micro-projets » de l'Ambassade d'Allemagne vise à améliorer les conditions de vie des couches sociales les plus défavorisées d'une façon rapide et pragmatique. Il est géré directement par l'Ambassade et ses moyens financiers peuvent ainsi être rapidement débloqués. Comme le programme appuie principalement des actions de petite envergure, celles-ci doivent avoir un impact direct sur les conditions de vie de la population bénéficiaire. Apportant surtout des avantages pour les populations des zones rurales, le projet proposé doit satisfaire les besoins spécifiques de la communauté impliquée et avoir un effet durable.

Domaines d'action

Les micro-projets sont envisageables plus particulièrement dans les domaines suivants:

- amélioration des infrastructures
- amélioration des revenus et de l'alimentation
- constructions communales
- actions éducatives
- protection de l'environnement



Equipement d'un centre de santé à Ambohidehilahy

Le programme **ne vise pas** à soutenir:

- des personnes individuelles et des groupes privilégiés
- des projets d'aide humanitaire suite à des catastrophes naturelles
- des projets causant des dépenses ultérieures qui ne peuvent pas être prises en charge par le responsable du projet
- les frais personnels du responsable du projet (salaires, traitements, honoraires, etc.)
- des projets dont la durée d'existence et d'efficacité est inférieure à deux ans
- des projets ayant déjà commencé

Les demandeurs éligibles

Des ONG, associations ou autres groupes d'entraide dont le siège social se trouve à Madagascar et dont la forme juridique est conforme à la loi malgache. Des congrégations ainsi que des autorités locales (Fokontany, etc.) peuvent aussi déposer des demandes. Dans tous les cas, l'institution réalisant le projet en est directement responsable pour tous les aspects de la gestion; cela inclut un décompte détaillé auprès de l'Ambassade.



Les membres de groupements bénéficiaires de micro-projets en 2021

Disponibilité de fonds

Les fonds du programme sont assez limités. Ainsi, le nombre de demandes dépasse régulièrement de loin les moyens dont disposent l'Ambassade. La subvention est **unique**, c'est-à-dire qu'un financement ultérieur n'est pas possible.

Dossier de demande

Si votre groupe/institution/communauté a pu identifier un projet prometteur, n'hésitez pas à envoyer à l'Ambassade **le formulaire officiel de demande** mis à disposition par l'Ambassade et contenant un bref, mais concis dossier de description. La demande doit **impérativement inclure les informations suivantes**:

- Qui sont les responsables du projet et qui sont les bénéficiaires?
 - Quel est l'historique de l'institution requérante et de ses activités?
 - Comment s'intitule le projet proposé?
- Quels en sont les objectifs et les fins?
- Qu'est-ce qui a déjà été entrepris afin de faire démarrer le projet?
- Le projet, a-t-il déjà commencé et quelle est la période prévue pour sa réalisation?
- Qui va gérer le projet et comment?
 - De quelle façon les bénéficiaires vont-ils contribuer à la réalisation et à la pérennisation du projet?

Par ailleurs, un plan de financement ainsi que des devis détaillés doivent être joints au dossier de demande.